



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 12 juillet 2017 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents :

Mme BEZELGA Monique, M. BOUCHET Roland, M. DESOUCHE Dominique, Mme DION Nathalie, Mme DORAT Sandrine, M. GREMILLON Maurice, M. MAYORAL Jean-Pierre, Mme PEAUD Pascale, M. ROGEON Dany, M. TEISSIER Freddy

Procuration(s) :

Mme GREGOIRE Anne-Marie donne pouvoir à M. BOUCHET Roland, M. BARRAULT Serge donne pouvoir à M. TEISSIER Freddy, Mme DEBELLE Muriel donne pouvoir à M. GREMILLON Maurice

Absent(s) :

M. MONTOUX François

Excusé(s) :

M. BARRAULT Serge, Mme DEBELLE Muriel, Mme GREGOIRE Anne-Marie

Secrétaire de séance : Mme PEAUD Pascale

Président de séance : M. BOUCHET Roland

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 22 juin 2017.

**2017-052 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT
EN COMMISSION TERRITORIALE D'ENERGIE PAR LES 225 COMMUNES HORS COMMUNAUTE
URBAINE DE GRAND POITIERS**

Sur recommandation de la préfecture, afin que le calendrier puisse être respecté et faciliter l'installation de ces nouvelles instances syndicales, **notre commune est invitée à désigner ses futurs représentants (1 titulaire + 1 suppléant) en Commission Territoriale d'Energie.**

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne ses représentants pour siéger au sein de la Commission Territoriale d'Energie du Syndicat ENERGIES VIENNE, à savoir :

- représentant CTE titulaire : Jean Pierre MAYORAL
- représentant CTE suppléant : Maurice GREMILLON

2017-054 DISSOLUTION DE VIENNE SERVICES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la dissolution de Vienne Services ainsi que le transfert intégral de ses missions, de son personnel, de ses actifs et passifs au profit de l'Agence Technique Départementale de la Vienne au 1er janvier 2018.

**2017-054 ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE
LA VIENNE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de l'Agence Technique Départementale de la Vienne du 30 juin 2017 et la délibération du comité syndical de Vienne Services en date du 30 juin 2017 demandant sa dissolution et le transfert intégral de ses missions, de

son personnel et de ses actifs et passifs au profit de l'Agence Technique Départementale/Agence des Territoires de la Vienne au 1^{er} janvier 2018 ainsi que le projet de nouveaux statuts de cette dernière ; Suite à l'exposé, le Conseil Municipal est invité à se prononcer par délibération sur la modification des statuts de l'Agence Technique Départementale de la Vienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la modification des statuts de l'Agence Technique Départementale telle que proposée

2017-055 AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA CREATION DE 15 RESERVES DE SUBSTITUTION POUR L'IRRIGATION AGRICOLE DU BASSIN DU CLAIN MOYEN (VIENNE)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal :

- qu'il leur a fait part lors de la séance du 20 juillet dernier, de l'enquête publique disponible en mairie du 30 mai au 30 juin 2017, relative à la création de 15 réserves de substitution pour l'irrigation agricole du Bassin du Clain Moyen (Vienne) dont 3 réserves sont situées sur le territoire de la commune d'Aslonnes.

- de l'obligation faite à l'assemblée d'émettre un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 3 abstentions, émet l'avis suivant :

- aucune observation sur le positionnement géographique des trois réserves situées sur la commune,
- cette création permettrait de pérenniser l'activité agricole sur notre commune,
- émet cependant une réserve :

- sur la politique du monde agricole à supporter les coûts exorbitants de réalisation et d'exploitation de ces réserves,

- sur le financement public important apporté à ces projets qui contribue à déséquilibrer la valeur des fonciers agricoles.

2017-056 - REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS - MODIFICATION DES HORAIRES D'ACCUEIL POUR LES VACANCES SCOLAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les horaires d'accueil durant les vacances scolaires à la journée de 7 h à 18 h 30, et les parents pourront venir chercher les enfants à partir de 17 heures,
- **DIT** que cette modification a un effet immédiat.

2017 – 057 CONTRAT DE SERVICES ENTRETIEN DES LOCAUX DE L'ECOLE

Monsieur le Maire informe que l'agent technique chargé de l'entretien de l'école et de la mairie prend sa retraite le 31 juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le devis de la société PRO SERVICE pour le nettoyage de l'école,
- **INDIQUE** que le montant total des dépenses est estimé à 907.20 € HT soit 1134.00 € TTC ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017, article 61522 ;
- **CHARGE ET AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer toute pièce utile et nécessaire.

2017-058 CRÉATION D'EMPLOI D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** la création, à compter du 1^{er} août 2017 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe,

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose les dates suivantes pour les prochaines réunions du conseil municipal : 26 septembre, 24 octobre, 28 novembre et 19 décembre 2017, toutes à 20 h.

Fait à ASLONNES, le 17 juillet 2017

Le Maire,
Roland BOUCHET



Courriel : contact@aslonnes.fr - Site internet : www.aslonnes.fr

Horaires d'ouverture : lundi - mardi 13h/17h30 - mercredi 9h/12h-13h/18h - jeudi 13h/17h - vendredi 13h/16h

N° SIRET 218 600 104 00010